



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



LE NOUVEAU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Avril 2019



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

La nouvelle organisation du lycée

L'essentiel

Les élèves passeront un nouveau baccalauréat général et technologique à partir de la session 2021.

Ce nouvel examen s'adosse à une réforme en amont de l'organisation des enseignements en seconde et en première.

Cette réforme vise à mieux accompagner les élèves dans leurs parcours scolaires pour la construction de leur projet personnel et la réussite après le baccalauréat (mettre un terme à l'échec en licence de 61% d'étudiants).

La transformation du lycée et du baccalauréat a donc comme ambition :

- D'en faire un tremplin vers la réussite dans l'enseignement supérieur,
- De renforcer l'information et le conseil à l'orientation des élèves,
- De transmettre une véritable culture commune solide à tous les élèves grâce aux enseignements communs,
- De donner aux lycéens à la fois plus d'accompagnement, plus de choix et plus de moyens pour approfondir les disciplines qu'ils aiment,
- De simplifier l'organisation du baccalauréat qui pèse sur la vie des établissements et raccourcit l'année.



Des sites d'information destinés aux élèves scolarisés en seconde en 2018-2019



5 étapes clés du lycéen en classe de seconde en 2018-2019 :

- « Je découvre le nouveau lycée »,
- « J'explore le monde économique et professionnel »,
- « Je décrypte l'enseignement supérieur »,
- « Je construis mes choix »,
- « Je m'implique dans la réalisation de mes choix ».

HORIZONS 2021

CHOISIR SES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ EN SECONDE

www.horizons2021.fr

Une application numérique créée par l'Onisep qui permet aux lycéens qui envisagent la voie générale en première à la rentrée 2019 de tester les combinaisons d'enseignements de spécialité et découvrir les « horizons » et les univers de formations et de métiers riches et variés.



Le choix des élèves scolarisés en seconde en 2018-2019

Au deuxième conseil de classe de seconde, les familles formulent leurs vœux pour leurs enfants :

- Voie générale ou technologique,
- 1 série pour la voie technologique,
- Souhaits de 4 ou 5 enseignements de spécialité pour la voie générale.

Au troisième conseil de classe de seconde, le chef d'établissement valide le passage en série technologique ou en voie générale. Dans ce dernier cas, les familles choisissent définitivement les 3 enseignements de spécialité et éventuellement 1 enseignement optionnel en première et un second en terminale, cumulable avec l'option LCA (langues et cultures de l'Antiquité).

Si l'enseignement de spécialité demandé par l'élève ne se trouve pas dans l'établissement ou si le vœu de l'élève ne peut être satisfait, le cadre réglementaire en vigueur s'applique¹.

Dans tous les cas, les élèves dont les choix ne peuvent pas être satisfaits dans leur établissement, auront une proposition pour :

- Un autre enseignement dans l'établissement parmi les 4 souhaits qu'ils ont formulés au deuxième trimestre,
- Un enseignement proposé dans un lycée voisin dans le cadre d'une convention établie entre les deux établissements ou par la procédure de dérogation.

Les enseignements en seconde à la rentrée 2019

À la rentrée 2019, les enseignements en classe de seconde générale et technologique sont les suivants :

- Des enseignements communs (les SES sont intégrés à ce tronc commun),
- La possibilité de choisir 2 enseignements optionnels.

1 Articles D. 331-38, D211-10 et D.211-11 du code de l'éducation. Le DASEN, par délégation du recteur, prend la décision d'affectation des élèves dans les formations implantées dans le département. Pour cela, il est assisté par une commission dont la composition et le fonctionnement sont définis un arrêté du 14 juin 1990.

QUELS ENSEIGNEMENTS EN PREMIÈRE ET TERMINALE ?

VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE Enseignements communs

16 h en voie générale ; 13 à 14 h en voie technologique

français en 1 ^{re}	philosophie en Tle	enseignement scientifique ¹ / mathématiques ²	
histoire - géographie	enseignement moral et civique	langue vivante A et langue vivante B	éducation physique et sportive



VOIE GÉNÉRALE Enseignements de spécialité

4 h par enseignement en 1^{re} ; 6 h en Tle

arts	mathématiques
biologie - écologie ³	numérique et sciences informatiques
histoire - géographie, géopolitique et sciences politiques	physique - chimie
humanités, littérature et philosophie	sciences de la vie et de la Terre
langues, littératures et cultures étrangères	sciences économiques et sociales
littérature et langues et cultures de l'Antiquité	sciences de l'ingénieur

Enseignements optionnels en voie générale

Dès la 1^{re} : langue vivante C⁴ ; arts ; EPS ; langues et cultures de l'Antiquité⁵

En Tle : mathématiques expertes ; mathématiques complémentaires ; droit et grands enjeux du monde contemporain

1 SÉRIE AU CHOIX

VOIE TECHNOLOGIQUE Enseignements de spécialité selon la série

Les enseignements de spécialité des séries de la voie technologique sont sur education.gouv.fr

STMG

sciences et technologies du management et de la gestion

ST2S

sciences et technologies de la santé et du social

STHR

sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

STI2D

sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

STL

sciences et technologies de laboratoire

STD2A

sciences et technologies du design et des arts appliqués

S2TMD

sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse

STAV

sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

(1) En voie générale - (2) En voie technologique - (3) Uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricoles - (4) Dont langues régionales
(5) L'option LCA est évaluée au contrôle continu et donne lieu, le cas échéant, à un bonus

LES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ

L'essentiel

En voie générale, les séries L, ES et S disparaissent.

En voie technologique, les séries sont maintenues.

Dans les voies générales et technologiques, les élèves choisissent en première des enseignements de spécialité pour approfondir et élargir leurs connaissances et compétences dans des domaines de leurs choix et pour se préparer à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

La transformation des enseignements au lycée général et technologique permettra donc des parcours au plus près des envies et des besoins de chaque lycéen.

Voie générale : la carte de l'offre d'enseignement de spécialité

Le nouveau lycée enrichit l'offre d'enseignement et lutte contre les inégalités territoriales

Aujourd'hui : 84% des lycées publics offrent les 3 séries, Littéraire, Scientifique et Economique et sociale,

À la rentrée 2019 : 92% des lycées publics proposeront au moins 7 enseignements de spécialité.

Le nouveau lycée enrichit l'offre d'enseignement des établissements qui scolarisent les élèves socialement les plus défavorisés

Aujourd'hui : 82% des lycées publics les plus défavorisés offrent les 3 séries, L, S, ES,

À la rentrée 2019 : 88% des lycées publics les plus défavorisés offriront au moins 7 enseignements de spécialité.

Le nouveau lycée permet aux élèves de diversifier leur parcours

Aujourd'hui, les élèves n'ont accès qu'aux enseignements proposés dans la série qu'ils choisissent. Ainsi en voie générale, les enseignements approfondis d'arts ne sont accessibles qu'aux seuls élèves de la série littéraire (soit 10,7 % des élèves de la voie générale en 2017).

À la rentrée 2019, tous les élèves pourront choisir parmi tous les enseignements proposés dans leur établissement.

Le nouveau lycée crée des enseignements nouveaux

Sciences numériques et technologie (1h30) pour tous les élèves de seconde, un enseignement scientifique (2h) pour tous les élèves de première et de terminale générale, et pour ceux qui le souhaitent, une nouvelle spécialité : Numérique et sciences informatiques.

Le nouveau lycée offre à tous les élèves des enseignements jusqu'ici limités

Désormais tous les élèves de seconde suivront un enseignement de Sciences économiques et sociales (1h30).

Le nouveau lycée enrichit l'offre d'enseignements en langues vivantes et étrangères

Dès la seconde, il est possible de choisir trois langues, LVA, LVB, LVC. Au titre de la LVB et de la LVC, il est possible de prendre une langue régionale.

En première et terminale, il est possible de choisir un enseignement de spécialité Langues, littératures, cultures étrangères et régionales qui propose 4 langues : anglais, allemand, espagnol, italien, ainsi que les langues régionales au programme de l'agrégation Langues de France : le breton, le basque, le catalan, l'occitan, le corse et le tahitien.

Il est possible de suivre une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL) en langue vivante étrangère ou langue régionale.

Les élèves peuvent s'inscrire dans une section européenne ou de langue orientale.

Ils peuvent aussi s'inscrire dans une section internationale ou en section binationale qui délivre un double diplôme.

Le nouveau lycée général diversifie les parcours mathématiques et donne toute sa place aux mathématiques et aux sciences

Avant, 55% des élèves s'inscrivaient en S, sans toujours avoir un goût prononcé pour les mathématiques. Pour preuve, l'option mathématique en terminale est suivie par seulement 25% des élèves de série S.

Avec le baccalauréat 2021, grâce à des parcours plus souples on peut choisir les mathématiques dont on a besoin pour son projet de poursuite d'études.

Le nouveau lycée développe l'offre des enseignements les moins courants

Langues et cultures de l'Antiquité (LCA), Numérique et informatique, les enseignements artistiques.

Voie générale : les enseignements de spécialité proposés dans les lycées publics et privés de l'académie de Clermont-Ferrand

La carte des enseignements de spécialité a été mise en œuvre à chaque niveau de décision selon un principe de subsidiarité respectant les périmètres de pilotage et l'autonomie des établissements

- Le niveau national a donné un cadrage garant de l'équité entre tous les élèves quels que soient les contextes de leur parcours,
- Le niveau académique a défini dans ce cadre une stratégie adaptée à la diversité des territoires, en particulier s'agissant de l'offre de formation, et des moyens en ressources humaines correspondants.
- L'établissement scolaire a décidé de l'organisation des enseignements conformément à la réglementation en vigueur, à son projet et aux diverses ressources dont il dispose.

La stratégie a été concertée au niveau de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes

Une stratégie concertée avec les corps d'inspection et les représentants des personnels de direction au niveau de la région académique, qui regroupe les académies de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon a été mise en œuvre : réunion du groupe de région académique des personnels de direction, échanges avec le conseil régional pour présenter la réforme et évaluer les éventuels impacts en termes de coût.

Un portage a été mené par chaque la-Dasen au niveau départemental

Un portage a été mené par chaque la-Dasen, au niveau départemental et au niveau des bassins d'éducation et de formation de la stratégie arrêtée avec prise en compte des spécificités de chaque territoire. Une analyse a été faite par l'la-Dasen et les corps d'inspection des projets de carte déposés par chaque lycée et, lorsque c'était nécessaire, un échange a été mené avec le proviseur.

5 grands principes ont été retenus pour élaborer l'offre des enseignements de spécialités

- Veiller à l'équilibre territorial en tenant compte des spécificités académiques,
- Garantir une offre d'enseignements de spécialité riche et diversifiée,
- Soutenir les établissements les moins attractifs ou les plus isolés,
- Privilégier les complémentarités entre établissements et la logique de réseau,
- S'appuyer sur le partenariat enseignement scolaire enseignement supérieur pour construire le parcours de l'élève.

La répartition de l'offre d'enseignements de spécialité pour les 27 lycées publics de l'académie de Clermont-Ferrand

- Dans l'académie de Clermont-Ferrand, 95% des actuels lycées généraux proposeront au moins 7 spécialités les plus courantes,
- À la rentrée scolaire 2019, seuls 5 lycées offriront moins de 7 enseignements de spécialité, il s'agit de lycées actuellement à dominante technologique. Cette comparaison tend à montrer que l'offre de formation s'enrichit. Il s'agit par ailleurs d'une première étape dans la mise en place de l'offre de formation du nouveau lycée : à moyen terme, l'académie de Clermont-Ferrand ajustera sa carte car elle est évolutive.

Précisions sur les enseignements de spécialités plus spécifiques :

- 15 établissements proposeront l'enseignement de spécialité Arts et 21 lycées proposeront également l'option « arts »,
- 17 proposeront le nouvel enseignement Numérique et sciences informatiques,
- 13 proposeront Sciences de l'ingénieur,
- 5 proposeront LLCA,

Concernant la spécialité Langues, Littérature et culture de l'antiquité :

L'enseignement de spécialité est accessible aux élèves dans chaque département. L'offre d'enseignement optionnel a par ailleurs été conservée : 22 lycées proposeront également l'option « Langues et cultures de l'Antiquité », 9 le latin, et 13 le latin et le grec

Concernant plus précisément la spécialité Arts :

- 10 Arts plastiques
- 5 Théâtre
- 1 Cinéma
- 1 Histoire des arts
- 1 Musique
- 1 Danse
- 1 Arts du cirque

Concernant l'option Education Physique et Sportive, elle sera accessible dans plus de la moitié des établissements : 13 lycées sur 22.

La répartition de l'offre d'enseignements de spécialité pour les 18 lycées privés de l'académie de Clermont-Ferrand

- 13 proposeront 7 enseignements de spécialité, soit 72%,
- 5 proposeront moins de 7 enseignements de spécialité, soit 28%,

Parmi les spécialités proposées :

- 7 proposeront le nouvel enseignement Numérique et sciences informatiques,
- 4 proposeront Arts contre 6 en 2018,
- 4 proposeront Sciences de l'ingénieur.

En annexe (page 12) :

La carte des enseignements de spécialité dans les établissements publics et privés de l'académie de Clermont-Ferrand à la rentrée 2019

Le département du Puy-de-Dôme

L'offre de formation dans le département

Une répartition riche et harmonieuse des enseignements de spécialité dans l'ensemble des lycées du département a été recherchée. Ainsi **tous les enseignements de spécialité** sont accessibles dans le département du Puy-de-Dôme.

La nouvelle spécialité Numérique et sciences informatiques est présente dans **plus de la moitié des lycées** du département.

Le lycée d'Ambert offre aux élèves à la rentrée 2019, l'accès **aux 7 enseignements de spécialité les plus courants** et à la spécialité **NSI**.

Les lycées des villes de **Thiers et Riom** proposent une offre de formation large et diversifiée permettant aux élèves l'accès à **10 des 11 enseignements de spécialité**.

RS 2019		ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE COURANTS							ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE MOINS COURANTS			
Commune	Nom du lycée	Histoire Géographie géopolitique et sciences politiques	Humanités, littérature et philosophie	Langues, littératures et cultures étrangères	Mathématiques	Physique Chimie	Sciences de la vie et de la Terre	Sciences économiques et sociales	Arts	Littérature, langues et cultures de l'Antiquité	Numérique et sciences informatiques	Sciences de l'ingénieur
PUBLIC	Ambert	Blaise Pascal	X	X	X	X	X	X			X	
	Chamalières	Lycée Polyvalent	X	X	X	X	X	X	X			
	Clermont-Ferrand	Jeanne d'Arc	X	X	X	X	X	X	X		X	
	Clermont-Ferrand	Blaise Pascal	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Clermont-Ferrand	Ambroise Brugière	X	X	X	X	X	X	X		X	
	Clermont-Ferrand	La Fayette				X	X	X			X	X
	Cournon d'Auvergne	Descartes	X	X	X	X	X	X	X			
	Issoire	Murat	X	X	X	X	X	X			X	
	Riom	Virlogeux	X	X	X	X	X	X	X			
	Riom	Pierre Joël Bonté				X	X				X	X
	Thiers	Montdory	X	X	X	X	X	X	X			
	Thiers	Jean Zay				X	X				X	X
PRIVE	Chamalières	Saint Thècle	X	X	X	X	X	X			X	
	Clermont-Ferrand	Fénelon	X	X	X	X	X	X			X	
	Clermont-Ferrand	Saint Alyre	X	X	X	X	X	X			X	
	Clermont-Ferrand	Godefroy de Bouillon	X	X	X	X	X	X	X			X
	Clermont-Ferrand	Massillon	X	X	X	X	X	X	X			
	Issoire	Sévigné	X	X	X	X	X	X				
	Riom	Sainte Marie	X	X	X	X	X	X				
	Courpière	Saint Pierre	X		X	X	X	X	X			

LES ÉPREUVES DU NOUVEAU BACCALAURÉAT

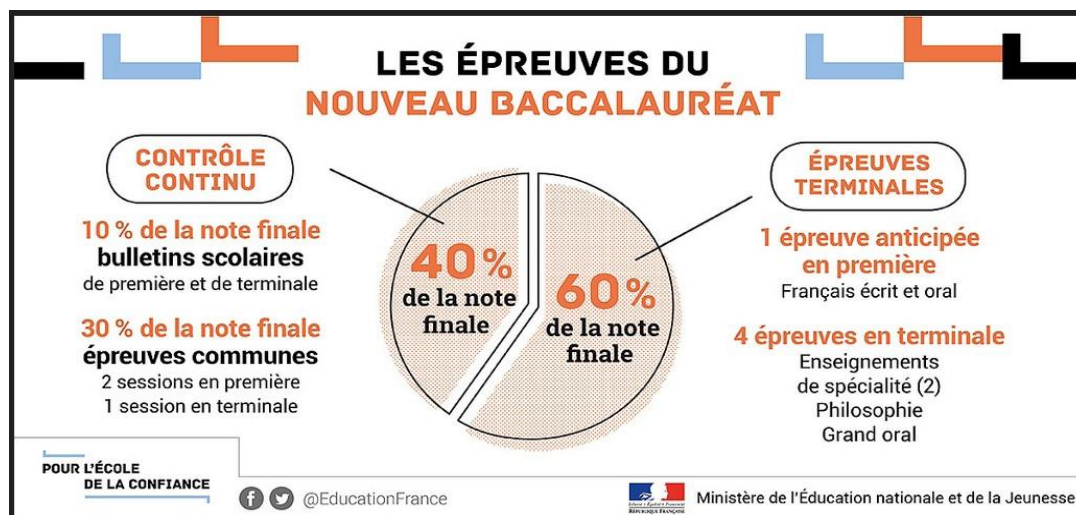
L'essentiel

Le contrôle continu du nouveau baccalauréat compte pour 40% de la note finale : 10 % pour la prise en compte des bulletins de 1re et de terminale dans l'ensemble des enseignements et 30 % pour des épreuves communes.

Le nouveau baccalauréat comprend des épreuves terminales resserrées qui comptent pour 60 % de la note finale : 1 épreuve anticipée de français à l'écrit et à l'oral en classe de 1re et 4 épreuves finales en terminale.

Le baccalauréat à partir de la session 2021 sera donc un examen :

- Qui sera plus progressif et valorisera mieux le travail des élèves : les élèves ne « joueront » plus leur baccalauréat en une semaine ; cela évitera le bachotage et permettra à l'examen de prendre en compte le travail et les progrès des élèves,
- Dont la dimension nationale sera renforcée : 90 % de la note finale sera issue de sujets nationaux avec des copies anonymes.



Annexes

Page 13 : Carte des enseignements de spécialité dans les établissements publics et privés de l'académie de Clermont-Ferrand à la rentrée 2019.

Page 16 : Questions - réponses sur le baccalauréat 2021 et la réforme du lycée.

RS 2019			ENSEIGNEMENTS COMMUNS											ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE COURANTS						ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE MOINS COURANTS			
Département	Commune	Nom du lycée	Français	Histoire- Géographie	Langue vivante A et Langue vivante B	Enseignement scientifique	Education Physique et Sportive	Enseignement moral et civique	Histoire géographique et sciences politiques	Humanités, littérature et philosophie	Langues, littéraires et cultures étrangères	Mathématiques	Physique Chimie	Sciences de la vie et de la Terre	Sciences économiques et sociales	Arts	Littérature, langues et cultures de l'Antiquité	Numerique et sciences informatiques	Sciences de l'ingénieur				
PUBLIC	Allier	Cusset	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
	Allier	Montluçon	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
	Allier	Montluçon	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
	Allier	Moullins	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
	Allier	Yzeure	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
	Allier	Saint Pourçain sur Sioule	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
PUBLIC	Cantal	Aurillac	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
	Cantal	Aurillac	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
	Cantal	Mauriac	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
	Cantal	Saint-Flour	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
	Cantal	Haute-Auvergne	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			

RS 2019		ENSEIGNEMENTS COMMUNS										ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE COURANTS										ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE			
Département	Commune	Nom du lycée	Français	Histoire-Géographie	Langue vivante A et Langue vivante B	Enseignement scientifique	Education Physique et Sportive	Enseignement moral et civique	Histoire géographique et sciences politiques	Humanités, littérature et philosophie	Langues, littératures et cultures étrangères	Mathématiques	Physique Chimie	Sciences de la vie et de la Terre	Sciences économiques et sociales	Arts	Littérature, langues et cultures de l'Antiquité	Numerique et sciences informatiques	Sciences de l'ingénieur						
PUBLIC	Haute-Loire	La Fayette	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X					
	Haute-Loire	Charles et Adrien Dupuy	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
	Haute-Loire	Simone Weil	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
	Haute-Loire	Léonard de Vinci	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X					
	Haute-Loire	Emmanuel Chabrier	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X									
PUBLIC	Département	Commune	Nom du lycée	Français	Histoire-Géographie	Langue vivante A et Langue vivante B	Enseignement scientifique	Education Physique et Sportive	Enseignement moral et civique	Histoire géographique et sciences politiques	Humanités, littérature et philosophie	Langues, littératures et cultures étrangères	Mathématiques	Physique Chimie	Sciences de la vie et de la Terre	Sciences économiques et sociales	Arts	Littérature, langues et cultures de l'Antiquité	Numerique et sciences informatiques	Sciences de l'ingénieur					
	Puy-de-Dôme	Arbent	Blaise Pascal	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X						
	Puy-de-Dôme	Chamaillères	Lycée Polyvalent	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X								
	Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	Jeanne d'Arc	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X						
	Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	Blaise Pascal	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
	Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	Ambroise Bruglière	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
	Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	La Fayette	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X						
	Puy-de-Dôme	Cournon d'Auvergne	Descartes	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							
	Puy-de-Dôme	Issoire	Murat	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X						
	Puy-de-Dôme	Riom	Virlogeux	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							
	Puy-de-Dôme	Riom	Pierre Joël Bonté	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X					
	Puy-de-Dôme	Thiers	Montdory	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							
Puy-de-Dôme	Thiers	Jean Zay	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X						

RS 2019			ENSEIGNEMENTS COMMUNS										ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE COURANTS					ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE MOINS COURANTS			
Département	Commune	Nom du lycée	Français	Histoire- Géographie	Langue vivante A et Langue vivante B	Enseignement scientifique	Educations Physique et Sportive	Enseignement moral et civique	Histoire géographique et sciences politiques	Humanités, littérature et philosophie	Langues, littératures et cultures étrangères	Mathématiques	Physique Chimie	Sciences de la vie et de la Terre	Sciences économiques et sociales	Arts	Littérature, langues et cultures de l'Antiquité	Numérique et sciences informatiques	Sciences de l'ingénieur		
PRIVE	Allier	Cusset	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X			
	Allier	Moulins	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
	Allier	Montluçon	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
PRIVE	Département	Commune	Nom du lycée	Français	Histoire- Géographie	Langue vivante A et Langue vivante B	Enseignement scientifique	Educations Physique et Sportive	Enseignement moral et civique	Histoire géographique et sciences politiques	Humanités, littérature et philosophie	Langues, littératures et cultures étrangères	Mathématiques	Physique Chimie	Sciences de la vie et de la Terre	Sciences économiques et sociales	Arts	Littérature, langues et cultures de l'Antiquité	Numérique et sciences informatiques	Sciences de l'ingénieur	
	Cantal	Aurillac	Gerbert	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X					
Cantal	Saint-Flour	La Présentation	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X					
PRIVE	Département	Commune	Nom du lycée	Français	Histoire- Géographie	Langue vivante A et Langue vivante B	Enseignement scientifique	Educations Physique et Sportive	Enseignement moral et civique	Histoire géographique et sciences politiques	Humanités, littérature et philosophie	Langues, littératures et cultures étrangères	Mathématiques	Physique Chimie	Sciences de la vie et de la Terre	Sciences économiques et sociales	Arts	Littérature, langues et cultures de l'Antiquité	Numérique et sciences informatiques	Sciences de l'ingénieur	
	Haute-Loire	Brioude	Saint Julien	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
	Haute-Loire	Brives Charensac	La Charreuse	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	
	Haute-Loire	Le Puy	Saint-Jacques de Compostelle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	
	Haute-Loire	Monistrol-sur-Loire	Notre Dame du Château	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	
Haute-Loire	Yssingeaux	Saint Gabriel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
PRIVE	Département	Commune	Nom du lycée	Français	Histoire- Géographie	Langue vivante A et Langue vivante B	Enseignement scientifique	Educations Physique et Sportive	Enseignement moral et civique	Histoire géographique et sciences politiques	Humanités, littérature et philosophie	Langues, littératures et cultures étrangères	Mathématiques	Physique Chimie	Sciences de la vie et de la Terre	Sciences économiques et sociales	Arts	Littérature, langues et cultures de l'Antiquité	Numérique et sciences informatiques	Sciences de l'ingénieur	
	Puy-de-Dôme	Chamalières	Saint Thècle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X		
	Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	Fénelon	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X		
	Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	Saint Alyre	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X		
	Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	Godefroy de Bouillon	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	
	Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	Massillon	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
	Puy-de-Dôme	Issoire	Sévigné	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
	Puy-de-Dôme	Riom	Sainte Marie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
Puy-de-Dôme	Courpière	Saint Pierre	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						

Bac 2021 et réforme du lycée : Questions - réponses

Source : www.quandjepasselebac.education.fr

La réforme (page 16)

Les épreuves du nouveau bac (page 18)

La scolarité des élèves (page 20)

Les enseignements de spécialité (page 22)

L'organisation du lycée (page 24)

LA RÉFORME

Qu'est-ce que la réforme du bac et du lycée ?

La réforme concerne les élèves qui rentrent en 2de en septembre 2018. La première session du nouveau baccalauréat général et technologique aura lieu en 2021.

Pourquoi cette réforme ?

Les 4 objectifs principaux de la réforme sont :

- **Simplifier l'examen**, qui est devenu trop complexe. Les élèves passent aujourd'hui entre 12 et 16 épreuves terminales selon leur parcours. A partir de 2021, ils ne passeront plus qu'une épreuve anticipée de français en 1re et 4 épreuves terminales.
- **Redonner du sens** et de la force à l'examen pour permettre aux élèves de mieux préparer leur réussite dans les études supérieures.
- **Mieux valoriser** le travail des élèves. L'examen tiendra compte du travail de l'élève pendant son année de 1re et de terminale alors qu'aujourd'hui, on joue son baccalauréat sur une seule semaine.
- **Mieux accompagner** les lycéens dans leur projet d'orientation avec des heures dédiées à l'orientation et plus de liberté dans le choix des enseignements qui les passionnent.

Quelles sont les nouveautés ?

Des **épreuves terminales resserrées** qui comptent pour 60 % de la note finale :

- 1 épreuve anticipée de français en 1re (écrit et oral).
- 4 épreuves en terminale (2 de spécialités, 1 épreuve de philosophie, un oral final)

Ces épreuves sont organisées sur le modèle des épreuves actuelles du bac. Il y a aussi une part de contrôle continu qui représente 40 % de la note finale.

10 % pour la prise en compte des bulletins de 1re et de terminale pour encourager les élèves à travailler toute l'année

30 % pour des épreuves communes de contrôle continu organisées dans les établissements pendant les années de 1ère et de terminale.

Qu'est-ce que ça change au lycée général et technologique ?

La 2^{de} reste commune à la voie générale et technologique. À la rentrée 2018, elle n'a pas connu de grande transformation mais juste des ajustements qui ont servi à installer l'état d'esprit de la réforme, avec par exemple le test numérique de positionnement en maîtrise de la langue française et en mathématiques, qui permet à chaque élève d'identifier ses acquis et ses besoins. À la rentrée 2019, il y aura des modifications plus importantes, sans changer non plus la nature de la classe de 2^{de}, qui sert de transition entre le collège et le cycle terminal (1^{re} + terminale).

Pour le cycle terminal de la voie générale :

Fin des séries L, ES, et S.

Tous les lycéens suivent les mêmes enseignements communs (français en première, philosophie en terminale, histoire-géographie, enseignement moral et civique, deux langues vivantes, éducation physique et sportive, enseignement scientifique).

Tous les élèves choisissent des enseignements de spécialités : 3 en 1^{re} (4h chacun) puis 2 enseignements de spécialité (6h chacun) en terminale.

Les élèves qui le souhaitent peuvent choisir 1 **enseignement optionnel** (3h) suivi en 1^{re} et en terminale. Un second enseignement optionnel peut être ajouté en terminale (3h) dans une liste spécifique. L'enseignement de Langues et Cultures de l'Antiquité peut être choisi en plus.

Pour le cycle terminal de la voie technologique

Tous les lycéens suivent désormais les mêmes enseignements communs.

Les séries ne sont pas modifiées car certaines ont été rénovées récemment.

Les élèves suivent 3 enseignements de spécialités en 1^{re} puis 2 en terminale qui sont déterminés en fonction de leur série. La réalisation d'un projet par l'élève est au centre de la formation.

En quoi le nouveau bac prépare-t-il mieux les élèves aux études ?

En préparant le bac, les élèves travaillent ce qui les fera réussir dans le supérieur. Mieux accompagné depuis la classe de 2^{de}, l'élève peut progressivement construire son parcours en choisissant les enseignements qui correspondent à ses goûts et à ses aspirations :

Dès la classe de 2^{de} :

Un **test de positionnement** permet aux élèves d'identifier leurs acquis et leurs besoins en maîtrise de la langue française et en mathématiques.

C'est la première étape de l'accompagnement personnalisé qui permet aux élèves de renforcer leurs compétences en mathématiques et en expression écrite et orale, très importante dans les études supérieures et dans le monde professionnel.

Un **temps dédié à l'aide aux choix d'orientation** permet aux lycéens d'être accompagnés dans la conception de leur projet.

En 1re et en terminale :

Le temps dédié à l'orientation permettra aux élèves d'affiner leur projet pour les études supérieures. En terminale, les élèves bénéficieront de **2 professeurs principaux** pour être accompagnés dans leur parcours vers les études. Les enseignements de spécialité permettent aux élèves d'acquérir des connaissances approfondies dans les enseignements qu'ils ont choisis. Les programmes d'enseignement seront rénovés, en prenant en compte le monde d'aujourd'hui (numérique, humanités, transition énergétique...). De nouveaux enseignements apparaissent : un enseignement scientifique commun à tous en 1re et en terminale générales, des enseignements de spécialité au choix et des enseignements optionnels.

LES ÉPREUVES DU NOUVEAU BAC

En quoi consiste le contrôle continu ?

La part de contrôle continu dans le bac permet de valoriser le travail régulier du lycéen en 1re et en terminale. Le contrôle continu représente 40 % de la note finale:

10 % pour la prise en compte des bulletins de 1re et de terminale dans tous les enseignements.

30 % pour des épreuves communes de contrôle continu organisées pendant les années de 1re et de terminale.

Les épreuves communes de contrôle continu sont nouvelles mais ne vont pas alourdir l'organisation de l'année scolaire. il s'agit de devoirs ou d'exercices sur table sur le modèle des contrôles communs ou des bacs blancs actuels.

Ce sont les lycées qui décident de la période (2 périodes en 1re et 1 période en terminale) en prenant en compte le temps d'acquisition et d'apprentissage pour les élèves.

Les sujets, exercices ou énoncés proposés pour les épreuves communes de contrôle continu seront issus d'une banque nationale numérique.

Les copies sont anonymes.

Les copies sont corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève (comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour les bacs blancs).

Quels enseignements sont évalués en contrôle continu ?

Avec la prise en compte des bulletins scolaires, tous les enseignements étudiés par les lycéens comptent dans la note finale à hauteur de 10 %. Les épreuves communes de contrôle continu concernent les enseignements qui ne sont pas évalués dans les épreuves terminales du bac, soit : En voie générale : Histoire-géographie, Langue vivante A, Langue vivante B et le nouvel « enseignement scientifique ». L'enseignement de spécialité qui n'est plus poursuivi en terminale (car si vous avez bien suivi, il y en a 3 en 1re et plus que 2 en terminale, il faudra donc en abandonner un) sera évalué dans le cadre de contrôle continu en fin de 1re. Pour laisser le temps aux élèves de se familiariser avec l'« enseignement scientifique » qui commence en 1re, cette matière sera évaluée pendant les épreuves communes de contrôle continu organisées en fin de 1re puis une nouvelle fois en terminale. En voie technologique : Histoire-géographie, Langue vivante A, Langue vivante B, Mathématiques, et les enseignements de spécialité suivis le cas échéant uniquement en classe de 1re. Dans les deux voies, l'EPS reste évaluée comme aujourd'hui en terminale.

Pourquoi une épreuve de philosophie pour tous en terminale ?

La philosophie interroge l'ensemble des savoirs et des pratiques. C'est pour ça qu'elle concerne tous les élèves, quel que soit leur parcours au lycée général et technologique. Discipline de formation de l'esprit, d'ouverture et de rigueur, la philosophie aide les élèves à comprendre le monde dans lequel ils vivent, à penser la place qu'ils y occupent, à donner un sens aux savoirs et aux expériences acquis dans le cours de leurs études. Développant l'autonomie et l'usage réglé de la liberté, elle prépare les élèves à toutes les études supérieures. Pour toutes ces (belles) raisons, la philosophie a une dimension universelle et elle commence en terminale, avec une épreuve commune à tous les élèves en voie générale, quels que soient leurs choix de spécialités (contrairement aux élèves de la voie technologique qui auront des sujets qui pourront être différents en fonction des séries).

Quelle est cette nouvelle épreuve orale terminale ?

Elle est préparée en 1re et en terminale, et dure 20 minutes. L'épreuve orale terminale s'appuie sur un projet mené par l'élève depuis la classe de 1re en lien avec ses enseignements de spécialité. Ses professeurs d'enseignements de spécialité l'aideront à élaborer ce projet.

Quel est l'intérêt d'une épreuve orale finale ?

L'intérêt, c'est d'apprendre à s'exprimer dans un français adapté et précis, être capable de porter une idée et d'argumenter pour la défendre. Ce sont des compétences indispensables dans la vie personnelle et professionnelle.

Une épreuve orale ne risque-t-elle pas d'être discriminante ?

En effet, le fait d'être à l'aise à l'oral peut dépendre de chacun d'un point de vue social, c'est pour ça qu'il est essentiel de permettre à tous les élèves de développer cette compétence. L'expression orale est travaillée à l'école, au collège et pendant les trois années de lycée dans l'ensemble des enseignements. Elle est particulièrement travaillée en 1re et en terminale avec les enseignements de spécialité.

L'oral final n'a pas d'horaire dédié, comment sera-t-il préparé ?

Dès la classe de 1re, avec ses enseignements de spécialité, chaque élève choisira un projet qu'il préparera sur 2 ans. Bien entendu, il sera accompagné par ses professeurs. En terminale, une fois les 2 épreuves écrites de spécialité passées au printemps, les horaires de ces spécialités serviront, en partie, à préparer la présentation des élèves pour l'épreuve orale terminale. Dès la 2de, sur les horaires d'accompagnement personnalisé et dans le cadre des enseignements, l'expression orale sera travaillée. La préparation de l'épreuve anticipée de français en première complétera encore ce travail.

Le rattrapage est-il maintenu ?

Oui. Les élèves obtenant une note entre 8 et 10 sur 20 à la première série d'épreuves du bac peuvent demander un rattrapage. Il consiste en deux épreuves orales. Le candidat est interrogé dans les enseignements qui ont fait l'objet d'une épreuve terminale écrite : français, philosophie, et les deux enseignements de spécialité suivis en terminale. Si les notes obtenues à l'oral sont supérieures aux notes initiales obtenues à l'écrit dans ces

enseignements, elles s'y substituent et le jury recalcule la note globale à l'examen en tenant compte de la meilleure note dans chaque enseignement.

Qu'est-ce qui est prévu pour les bac internationaux, bilingues ?

Les nouvelles modalités de scolarité et d'examen pour les sections internationales et européennes et pour les disciplines non linguistiques seront publiées très prochainement.

Qu'est-ce qui est prévu pour les candidats disposant d'aménagements pour l'examen (candidats handicapés et les sportifs de haut niveau par exemple) ?

Les candidats disposant aujourd'hui d'aménagements pour l'examen du bac (notamment les candidats en situation de handicap, les sportifs de haut niveau, etc), qui peuvent bénéficier notamment d'étalement des épreuves, continueront de bénéficier de dispositifs similaires dans le nouveau baccalauréat à partir de 2021. Les textes précisant la nature et les modalités de ces aménagements seront publiés durant le premier semestre 2019.

Redoublement ou année de césure : que va-t-il se passer pour les élèves ayant passé une partie de l'ancien examen, et une partie du nouveau ?

Selon les textes officiels sur la réforme du bac et du lycée général et technologique, il est prévu que ces élèves bénéficieront de dispositions transitoires, qui seront définies début 2019. Les élèves redoublants qui ont passé le bac dans son « ancienne version » repasseront l'examen à partir de 2021 dans sa nouvelle version, mais en bénéficiant de la conservation de certaines notes et/ou d'un aménagement du contrôle continu.

SCOLARITÉ DES ÉLÈVES AU LYCÉE

Qu'est-ce qui change en 2de dès la rentrée 2018 ? Qu'est-ce que le «test de positionnement » passé en début de 2de ?

La classe de 2de générale et technologique est commune aux voies générale et technologique. En 2018, la 2de connaît des évolutions destinées à installer l'état d'esprit du bac 2021 :

Entre le 17 septembre et le 5 octobre, chaque élève a passé un test de positionnement qui lui permet d'identifier ses acquis et ses besoins en maîtrise de la langue française et en mathématiques. Les résultats sont anonymes, confidentiels et uniquement partagés avec les professeurs concernés, et avec les familles.

C'est la première étape de l'accompagnement personnalisé qui permet aux lycéens de consolider leur maîtrise de l'expression écrite et orale, essentielle dans la vie personnelle, professionnelle et dans la poursuite d'études supérieures.

Un temps dédié à l'orientation permet aux lycéens d'élaborer leur projet d'orientation. Ils peuvent commencer à envisager soit leur série dans la voie technologique soit leurs spécialités dans la voie générale.

Les enseignements d'exploration en 2de sont-ils maintenus ?

Les enseignements d'exploration en 2de générale et technologique sont maintenus pour l'année 2018-2019, mais à la rentrée 2019, beaucoup de ces enseignements prendront une forme nouvelle (enseignements communs ou optionnels).

Les séries sont-elles maintenues en voie technologique ? Oui. Les séries sont maintenues en voie technologique car certaines ont été rénovées récemment. En fin de 2de générale et technologique, les élèves qui choisissent la voie technologique doivent choisir leur série parmi :

- STMG Sciences et technologies du management et de la gestion
- ST2S Sciences et technologies de la santé et du social
- STI2D Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STAV Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant
- STL Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A Sciences et technologies du design et des arts appliqués

Les séries STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration) et S2TMD (sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse) sont choisies par les élèves dès la fin de la classe de troisième.

À quel moment l'élève choisit entre la voie générale et la voie technologique ?

Dès le 2e conseil de classe, l'élève et sa famille peuvent indiquer leur choix entre la voie générale et la voie technologique. Le 3e conseil de classe de 2de se prononcera sur ce choix. Le choix d'orientation entre la voie générale et la voie technologique se fait à la fin de la classe de 2de. Le choix de la série pour la voie technologique et des enseignements de spécialité pour la voie générale se fait au même moment.

Quel sera le contenu du nouvel « enseignement scientifique » en voie générale ?

L'« enseignement scientifique » est commun à tous les élèves de la voie générale, quelles que soient leurs enseignements de spécialité. Cet enseignement permettra de transmettre les principaux concepts scientifiques qui sont essentiels pour comprendre et agir au XXIe siècle. Il sera également l'occasion d'appréhender dans une perspective scientifique les grands enjeux de notre temps, par exemple la transition numérique, la transition écologique, bioéthique ou encore l'intelligence artificielle. Le contenu de cet enseignement sera précisé dans les nouveaux programmes de la classe de 1re.

Les enseignements scientifiques, et en particulier les maths, ont-ils diminué avec le nouveau bac ?

L'enseignement des sciences est renforcé : Tous les élèves suivront l'enseignement obligatoire « enseignement scientifique » de 2h/semaine en 1re et en terminale. Jusqu'ici, les élèves en L ne suivaient pas d'enseignement scientifique en terminale. Les élèves ayant choisi l'enseignement de spécialité « mathématiques » en terminale (6h/semaine) auront la possibilité de suivre l'enseignement optionnel « mathématiques expertes » (3h/semaine), s'ils envisagent des classes préparatoires ou des études de mathématiques à l'Université. Ces élèves bénéficieront donc de 9h de mathématiques chaque semaine en terminale (+1h/semaine par rapport aux actuels élèves de S, spécialité mathématiques). L'enseignement optionnel « mathématiques complémentaires » (3h/semaine) sera proposé à

tous les élèves n'ayant pas choisi « mathématiques » comme enseignement de spécialité en terminale, et s'adresse en priorité aux élèves qui avaient choisi la spécialité « mathématiques » en 1re. En particulier, les lycéens qui auront choisi les spécialités SVT, Physique/Chimie ou SES et Histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques par exemple, auront la possibilité choisir l'enseignement optionnel « mathématiques complémentaires » pour viser la consolidation de leurs connaissances et se préparer aux études supérieures. En 1re et en terminale, les élèves qui choisissent des enseignements de spécialité et un enseignement optionnel en sciences suivront environ 55% d'enseignements scientifiques chaque semaine, comme c'est déjà le cas aujourd'hui en S.

Les disciplines non-linguistiques enseignées en langue étrangère (DNL et sections internationales et binationales) sont-elles maintenues ?

Les disciplines, autres que celles de langues vivantes, dispensées dans une langue étrangère (dites disciplines non linguistiques – DNL) sont développées, comme la mobilité internationale des élèves.

LES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉS

Quels sont les enseignements de spécialité en voie technologique ?

Les élèves de la voie technologique choisissent leur série en fin de 2de (ST2S, STD2A, STI2D, STL ou STMG) ou en fin de 3e pour les séries STHR et TMD. En 1re et en terminale, ils suivent des enseignements communs à toutes les séries, ainsi que des enseignements de spécialité propres à chaque série. Ils suivent 3 enseignements de spécialité en 1re et deux en terminale. En STI2D et en STMG, les élèves choisissent également au sein de leur spécialité un enseignement spécifique.

Tous les enseignements de spécialité de la voie générale vont être proposés dans tous les lycées ?

Sur les 12 enseignements de spécialité disponibles, les 7 enseignements de spécialité les plus classiques seront proposés dans la plupart des lycées offrant aujourd'hui les trois séries générales (L, S, et ES) :

- Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques ;
- Humanités, littérature et philosophie ;
- Langues, littératures et cultures étrangères ;
- Mathématiques ;
- Physique-chimie ;
- Sciences de la vie et de la Terre ;
- Sciences économiques et sociales.

Les 5 autres spécialités – arts, littérature et langues et cultures de l'antiquité, numérique et sciences informatiques, sciences de l'ingénieur, et biologie écologie (uniquement dans les lycées agricoles) – feront l'objet d'une carte académique qui garantit l'accès des élèves à ces enseignements dans un périmètre géographique raisonnable.

En voie générale, les spécialités suivies en terminale devront-elles nécessairement avoir été suivies en 1re ?

En fin d'année de 1re, parmi les trois enseignements de spécialité suivis, chaque élève doit choisir les deux enseignements de spécialité qu'il souhaite garder en terminale. C'est un moyen pour lui d'affiner son projet de poursuite d'études en approfondissant les disciplines qu'il étudiera dans le supérieur. Cette nouvelle organisation permet de garantir aux élèves un niveau de compétences adapté aux attendus de l'enseignement supérieur. **Un changement de spécialité entre la 1re et la terminale est possible, mais ne pourra se faire que de façon très exceptionnelle avec l'avis du conseil de classe et des responsables légaux.**

Comment est organisé le choix des enseignements de spécialité pour les élèves ?

Pour les aider à choisir leurs enseignements de spécialité, les élèves de 2de sont bien accompagnés par les équipes éducatives, surtout les professeurs et les psychologues de l'éducation nationale. Dès le deuxième trimestre de l'année de 2de, l'élève et sa famille **formulent des intentions d'orientation** (en voie générale ou dans une série de la voie technologique) sur la « fiche dialogue » qui est le support des échanges avec le conseil de classe. Pour la voie générale, ils seront invités à mentionner **4 enseignements de spécialité** parmi ceux proposés dans l'établissement, **voire 5 au cas où il y aurait** dans les souhaits un enseignement de spécialité qui n'est pas présent dans l'établissement de scolarisation de l'élève. Les souhaits mentionnés sur la « fiche dialogue » font l'objet de recommandations du conseil de classe du deuxième trimestre. Tout au long du troisième trimestre, le dialogue entre les familles et l'équipe éducative sur le projet et les compétences de l'élève vise à affiner le choix de 3 enseignements de spécialité qui sera fait par la famille au dernier trimestre de la classe de 2de. Pour toutes ces raisons et pour faire les bons choix de spécialités ou séries, la qualité du dialogue avec les équipes de l'établissement depuis le début de la 2de est essentielle !

Pour aider les élèves à choisir leurs enseignements de spécialité, l'Onisep met à disposition des élèves de seconde l'application [Horizons2021.fr](https://horizons2021.fr), qui permet de tester les combinaisons d'enseignements de spécialité et les domaines de formation et de métiers sur lesquels ces enseignements peuvent déboucher.

Est-ce que certaines spécialités sont obligatoires pour suivre certaines formations de l'enseignement supérieur ?

Non, une formation de l'enseignement supérieur ne peut pas exiger un enseignement de spécialité en particulier ou exclure l'examen du dossier d'un lycéen qui aurait choisi tel ou tel enseignement de spécialité.

Les attendus de l'enseignement supérieur qui sont affichés sur Parcoursup indiquent les **compétences et connaissances nécessaires** pour réussir ses études supérieures dans telle ou telle formation. Ils permettent au lycéen de terminale qui doit formuler des vœux sur Parcoursup de connaître tous les éléments qui favorisent sa réussite dans la formation qu'il vise et l'accompagnent dans la construction d'un parcours cohérent au regard de son projet personnel et professionnel.

ORGANISATION DU LYCÉE

Les années du lycée sont-elles toujours organisées en trimestres ?

Oui, le rythme de l'année est maintenu avec trois trimestres en 1re et trois en terminale. Les lycées qui organisent leurs années en semestres peuvent continuer à le faire.

Est-ce que la nouvelle formule du bac change la date de fin des cours ?

Avec une épreuve de philosophie et un oral final à la fin du mois de juin, pour les élèves de terminale, la date de fin des cours est proche de la date actuelle. En revanche, pour les élèves de 2de et de 1re, les cours se poursuivent une grande partie du mois de juin.



Rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand

3 avenue Vercingétorix - 63000 Clermont-Ferrand

www.ac-clermont.fr

@acclermont



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

